

*L'Adresse—M. Cook*

Il aurait été plus réaliste que le gouverneur général, lorsqu'il a présenté le discours du trône, dise que puisque le gouvernement peut rester au pouvoir encore un an, même si traditionnellement son mandat se termine le 18 février 1984, il propose ces dernières mesures qu'il essaiera d'adopter. Mais le gouvernement n'en a rien fait. Il nous a présenté un discours du trône qui contient peut-être des mesures législatives pour dix ans. Comme le disait un des journalistes de la tribune de la presse après l'avoir entendu: «Si les chiens et les chats pouvaient voter, le discours du trône contiendrait également quelque chose pour eux».

Nous réalisons tous qu'un discours du trône est essentiellement une promesse de ventriloque de la part des ministres. Si l'on se reportait aux anciens pour voir les promesses, les engagements, les principes qu'ils contenaient, puis que l'on revoyait les discours des années suivantes, on s'apercevrait que bien peu de ces objectifs sont jamais atteints.

Un discours du trône, c'est essentiellement un exercice de futilité. A mon avis, passer huit jours à en débattre à la Chambre est un gaspillage d'argent et une perte de temps, alors que l'un et l'autre pourraient être utilisés à accomplir quelque chose pour le bien des Canadiens.

Actuellement, nous avons au moins sept rapports sur la réforme parlementaire. Je doute qu'un seul d'entre eux envisage un débat de huit jours sur le discours du trône. La raison, c'est que ces huit jours de débat fournissent aux députés de l'arrière-ban l'occasion de faire des discours et leur donnent de la matière à distribuer dans leur circonscription. D'après moi, les divers discours ne sont qu'un ramassis d'exagérations pour tromper les électeurs. Voilà le résultat de ces huit jours de débat. Je trouve cela déplorable.

J'ai accepté de venir ici pour travailler pour les gens de North Vancouver-Burnaby. Je fais de mon mieux. Je ne suis pas venu ici pour écouter des députés du parti gouvernemental se glorifier, se leurrer, en essayant de justifier ce qui ne peut pas l'être. Je suis venu ici pour faire quelque chose pour le pays.

Je prétends qu'une personne qui aurait suivi régulièrement les débats de la Chambre des communes à la télévision conclurait, à ce stade, qu'un tel débat sur le discours du trône est inutile. En effet, les règles qui imposent de s'en tenir au sujet disparaissent complètement. Dans la plupart des discours, de quelque côté qu'ils viennent, on s'est peu préoccupé du discours du trône. Cela aussi je le trouve regrettable. Un débat à la Chambre des communes devrait toujours porter sur un sujet. Le discours du trône n'en est pas un. Très bientôt, nous passerons six autres journées à discuter précisément de la même manière lors du débat entourant l'exposé budgétaire, et pratiquement tous les intervenants feront encore une fois fi de la règle de la pertinence. Mais ne prenez pas à mal mes propos, monsieur le Président. Je n'adresse pas ce reproche au seul gouvernement, mais bien à l'ensemble des députés de la Chambre des communes, et moi y compris. Que diable! Il doit certainement exister un moyen pour tous les cerveaux ici réunis d'éviter de perdre une quinzaine de jours à poursuivre une activité aussi futile! Hélas, bien que je souhaite vivement que les ministériels puissent entendre ce que les députés de l'opposition ont à dire, je tiens aussi et encore plus à ce qu'ils écoutent attentivement nos propositions. Quand nous saisissons le

gouvernement de projets sensés, que ce dernier sache le reconnaître à notre crédit et qu'il comprenne que nous ne recherchons que l'intérêt bien compris des Canadiens. Mais il n'en est jamais ainsi. J'avoue en toute sincérité qu'il ne m'est pas encore arrivé de constater que les députés de la majorité se soient laissés influencer par un discours de l'opposition ou, à vrai dire, qu'ils en aient écouté un avec un tant soit peu de respect ou de silence. Un peu de chahut est acceptable. Il donne du piquant au discours. Par contre, c'est un terrible affront envers les Canadiens qui nous ont envoyés ici et que nous représentons tous ensemble de ne pas écouter, de ne pas entendre, de ne pas suivre un discours parce qu'il ne venait pas des banquettes ministérielles.

• (1740)

Je consacrerai les deux dernières minutes à signaler deux problèmes que je déplore vraiment et qui se rapportent à la discussion sur le discours du trône. Le discours du trône est un des discours les plus cyniques qui soit; il est complètement cynique.

Il y a 1.5 million de chômeurs au Canada; le nombre a augmenté de 50 p. 100 depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, il y a quatre ans. Plus de 500,000 jeunes n'ont pas d'espoir de trouver un emploi. En Colombie-Britannique, le taux de chômage est actuellement de plus de 14 p. 100. Le taux de chômage pour l'ensemble du pays, qui est peut-être la condamnation la plus grave de toutes du gouvernement actuel, restera supérieur à 12 p. 100 cette année. Plus de 600,000 Canadiens, de 65 ans ou plus, vivent dans la pauvreté. Un gouvernement qui arrive à rester au pouvoir et à dépasser son mandat de quatre ans malgré cette situation ne mérite pas de tenir le coup. Il ne mérite pas d'avoir le droit de faire des lois et de diriger le pays. J'espère seulement que le peuple canadien se rendra compte que le gouvernement est lamentable, pitoyable, mauvais et qu'il n'a pas d'idées; nous qui sommes dans l'opposition, nous le savons bien.

Le temps passe et aux Canadiens qui ont suivi ce débat, je dirai que si cela ne leur prouve pas qu'ils doivent se débarrasser de ces vauriens, c'est qu'ils ont le gouvernement qu'ils méritent; pourtant, personne ne mérite un gouvernement comme celui-ci.

Puis-je dire qu'il est 17 h 45, monsieur le Président?

**Des voix:** Bravo!

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Comme il est 17 h 45, conformément aux dispositions de l'article 42(5) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix la question nécessaire pour statuer sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Guilbault):** La motion est-elle adoptée?

**Des voix:** Adoptée.

**M. Forrestall:** Adoptée sur division.

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Adoptée sur division.